

ARRÊTÉ MUNICIPAL de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune de NAVARREX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code de la Route, notamment l'article R 225 ;
Vu l'arrêté Ministériel du 24/11/67 modifié et relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Considérant les soirées « **Judis Enchantés** » organisées par l'enseigne commerciale « L'Enchanté », représentée par Céline Sénécal, ci-après désignés « les organisateurs », qui se dérouleront **les 25 juin, 23 juillet et 20 Août 2026** ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu la nécessité de réguler la circulation et le stationnement durant l'évènement ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Au droit du positionnement de ces trois soirées estivales, le stationnement et la circulation seront interdits à compter du mercredi 18h précédant les jeudis susmentionnés jusqu'aux vendredis 02h, sur les voies suivantes :

- Rue de la mairie
- Place d'Armes coté mairie

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire que l'accès aux véhicules de secours soit possible sur l'ensemble du champ de fête, sur le domaine public, comme sur le domaine privé ;

Article 3 : Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel et de la signalétique.

Article 4 : Sont expressément interdits tout percement de la voie publique et tout traçage au sol, sauf matérialisation modeste et discrète d'emplacement strictement effectuée par les organisateurs ;

Article 5 : Le service de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée :

- Au commandant de brigade de gendarmerie
- A Céline Sénécal pour « l'Enchanté »

Fait à NAVARREX, le 1^{ER} JUIN 2026

Le maire, Nadine BARTHE



P. P. H. CAZALES





Publié le : 03/06/2026 11:56 (Europe/Paris)

Par : Urbanisme

https://www.ville-navarrenx.fr/documents_administratifs/64676